

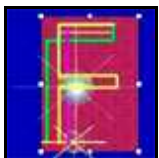
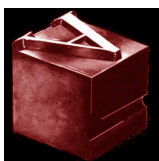


bibliotheque@carouge.ch
www.bibliotheque-carouge.ch

Bibliothèque de Carouge

Guide du lecteur

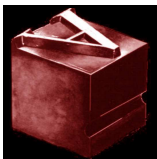
de A à Z, en quelques raccourcis



ADRESSE

Bd des Promenades 2bis
1227 Carouge

En ligne :
www.bibliotheque-carouge.ch



AMENDES

Elles sont perçues en cas de retard lors de la restitution des documents :

- de 3 à 9 jours : CHF 2.-
 - de 10 à 20 jours : CHF 4.- (1^{er} rappel)
 - de 21 à 30 jours : CHF 6.- (2^e rappel)
 - plus de 30 jours : CHF 8.- (3^e rappel)
- Frais de rappel en sus : CHF 3.- (1^{er} et 2^e avis) et CHF 20.- (3^e avis)

BOISSONS

Nourriture et boissons ne font pas bon ménage avec les documents consultés et les ordinateurs utilisés ; si les bouteilles d'eau sont tolérées, toute autre forme de victuailles est bannie de la bibliothèque (pour la pause café : voir ci-contre)



BOISSONS, BIS

Une machine à café et une fontaine à eau sont à disposition dans l'espace « café actualité », à l'entrée de la Bibliothèque

CARTE DE LECTEUR

Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité officielle (l'autorisation parentale est requise pour les mineurs de moins de 18 ans) ; elle est personnelle et intransmissible et doit être présentée à chaque emprunt de documents ; les usagers sont tenus d'annoncer la perte de leur carte et de demander son remplacement (une taxe de CHF 10.- est perçue l'établissement d'une nouvelle carte)



CATALOGUE EN LIGNE

L'ensemble des collections est accessible depuis le site Internet de la Bibliothèque, à l'adresse suivante : www.bibliotheque-carouge.ch

CLASSES ET GROUPES

Des visites et/ou des travaux de groupes sont organisés pour les classes en dehors des horaires d'ouverture du prêt (les enseignants sont priés de prévoir et de réserver assez tôt la date de ces animations)

COMPTE LECTEUR

Chaque lecteur dispose d'un « compte » en ligne, qui le renseigne sur la date de retour des documents empruntés, et lui permet de faire une réservation, une proposition d'achat ou une prolongation du délai de prêt

DOMMAGES ET PERTES

Les documents perdus ou détériorés devront être remplacés ou remboursés par le lecteur ; dans ce cas, il lui sont facturés au prix d'achat (ce montant figure sur la notice de catalogage du document)



DONS

En principe, la Bibliothèque n'accepte pas les dons ; des exceptions sont néanmoins prévues selon la nature et l'intérêt des documents proposés

E-MAIL

L'adresse électronique de la Bibliothèque est la suivante :
bibliotheque@carouge.ch

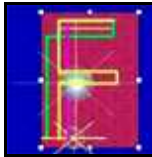


EXCLUSION DU PRÊT

La Bibliothèque se réserve le droit d'exclure le lecteur du prêt aussi longtemps qu'il n'a pas restitué les documents empruntés et qu'il ne s'est pas acquitté des frais de rappels y relatifs, ou qu'il n'a pas remboursé ni remplacé les documents non rendus

FONDS ANCIEN

Il se compose des legs Louis Cottier et Jules Vuy et comprend des ouvrages des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, qui figurent au catalogue, mais ne sont pas en libre accès (se renseigner auprès des bibliothécaires pour les consulter ou les emprunter)



FONDS LOCAUX

Le fonds local I (documents anciens et récents sur Carouge) et le fonds local II (documents sur l'histoire de Genève et de la Suisse) figurent au catalogue, mais ne sont pas en libre accès (se renseigner auprès des bibliothécaires pour les consulter ou les emprunter)

HORAIRES

Lundi : fermé
Mardi : 15h-19h
Mercredi : 10h-12h et 14h-19h
Jeudi : 15h-19h
Vendredi : 15h-19h
Samedi : 10h-12h



HORAIRES, BIS

Durant les vacances scolaires d'été (juillet-août), application d'un horaire réduit : du mardi au jeudi, de 15h à 19h

INSCRIPTION

L'inscription à la Bibliothèque est gratuite : il faut justifier d'une adresse privée ou professionnelle dans le canton de Genève ou dans la région frontalière ; tout changement d'adresse doit être annoncé sans délai à la Bibliothèque



INTERNET

Il est proposé 7 poste en libre accès à Internet : leur utilisation est soumise à une charte qui doit être approuvée par l'utilisateur et est réservée aux personnes inscrites à la Bibliothèque (pour utiliser un PC, la présentation de la carte lecteur est indispensable) ; l'occupation des postes de consultation se fait sous le contrôle des bibliothécaires et l'objectif est de satisfaire le plus grand nombre de demandes

MULTIMEDIA

Des CD sont proposés à la section « jeunes » : le fonds est appelé, dès l'an prochain, à se développer et des nouveautés sont régulièrement ajoutées

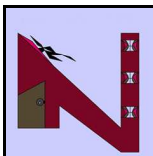


MULTIMEDIA, BIS

C'est, pour la section « adultes », le projet prioritaire des deux années à venir, notamment par l'introduction de DVD

NOUVELLES ACQUISITIONS

Les documents en commande sont signalés comme tels dans le catalogue ; les documents acquis par la Bibliothèque figurent « en temps réel » dans le catalogue et sur le site Internet ; une liste « papier » est réalisée tous les trois mois et mise à la disposition des usagers en divers endroits de la Bibliothèque (rayons des « nouveautés » et bureau de prêt par exemple) ; depuis le compte lecteur, il est possible d'obtenir une liste des acquisitions récentes en fonction de ses centres d'intérêt



NUISANCES

La Bibliothèque se veut ouverte et conviviale : les usagers sont néanmoins priés de ne pas oublier qu'elle est un lieu sans fumée et qu'il convient de mettre une sourdine aux conversations privées entre lecteurs ou par téléphone portable... elles n'intéressent pas tout le monde ! Il n'est pas non plus indispensable de déchirer les pages du chapitre qui vous intéresse ou de découper l'article sans lequel vous ne pourriez quitter la Bibliothèque : un copieur est à votre disposition pour répondre à vos besoins !

PRÊT

Chaque lecteur peut emprunter 12 documents à la fois (le nombre de CD est toutefois limité à 3 par emprunteur) ; les documents sont prêtés pour une durée de 4 semaines (28 jours) ; le prêt inter-bibliothèques n'est pas possible



PROLONGATION

Hors les guides de voyage, le prêt peut être renouvelé une fois pour 4 semaines si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers ; la demande de prolongation doit être formulée pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque, sur place ou par téléphone ; une prolongation du délai de prêt de 28 jours est également possible par voie électronique, depuis le compte lecteur

PROPOSITION D'ACHAT

Chaque lecteur a la possibilité de suggérer l'acquisition de nouveaux ouvrages (des formulaires sont prévus à cet effet à la Bibliothèque, mais les propositions d'achat peuvent aussi être envoyées par voie électronique, directement depuis le compte lecteur) ; les lecteurs sont informés par téléphone ou par courriel de la suite donnée à leurs propositions d'achat

QUESTIONS

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches bibliographiques et dans l'utilisation de votre compte lecteur et des fonctions qui lui sont adjointes en matière de recherches personnalisées



QUOI ? QUAND ?

Le site Internet de la Bibliothèque renseigne sur les activités et les manifestations proposées, ainsi que sur tout événement susceptible de modifier ses horaires d'ouverture habituels

RÉSERVATION

Il est possible de réserver un PC relié à Internet : sur place ou par téléphone, pour autant que la démarche soit effectuée durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque



RÉSERVATION, BIS

Il est possible de réserver un document déjà emprunté : cette démarche est gratuite et peut être réalisée sur place, éventuellement aussi par téléphone durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque ; elle peut également se faire par voie électronique depuis le compte lecteur de chaque usager ; lorsque le document réservé est disponible à la Bibliothèque, le lecteur est averti par téléphone ou par courriel (un délai de 15 jours lui est accordé pour venir le chercher ; au-delà, le document sera automatiquement remis en circulation)

SÉCURITÉ

La Bibliothèque est placée sous alarme durant les heures de fermeture ; s'agissant de leurs affaires personnelles, les usagers sont invités à veiller sur elles, car la Bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation



SIGNALIQUE

Par des logos et des renseignements pratiques, elle vous aide à vous orienter dans la Bibliothèque, où les documents sont classés de manière thématique (philosophie, géographie, etc.) ou par genre (romans, mangas, etc.)

THÉSAURUS

Index des mots « matières » utilisés pour classer les documents selon leur sujet



TÉLÉPHONE

Section « adultes » : 022 307 84 00
Section « jeunes » : 022 307 84 01
Pour tout renseignement, demande de prolongation ou de réservation, les lecteurs sont priés d'appeler durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque

VALIDITÉ

L'inscription à la Bibliothèque suppose l'acceptation des conditions qui figurent dans le présent guide du lecteur, ainsi que le respect des règles élémentaires de comportement qui prévalent dans un tel lieu ; rappel : il est obligatoire de signer la « charte Internet » pour utiliser les PC en libre accès



VALIDITÉ, BIS

Entrée en vigueur du présent guide du lecteur :
31 octobre 2007

ZUT !

Peut-être qu'une information importante fait défaut à ce guide : d'avance nous vous remercions de le signaler pour qu'elle puisse être ajoutée lors de la prochaine version



ZYSBERG, André

Est l'auteur qui, avec « Gloire et misère des galères », clôt notre catalogue